



LES ROMS

12 MAI 2003

DOSSIER DE PRESSE

Contacts Presse :

- MDM - Laure Weisgerber / tél : 01 44 92 14 31

- LDH - Sophie Seuillet / tél : 01 56 55 51 07

Au moment où des nouvelles lois sur l'asile et l'immigration sont en préparation, la FIDH et Médecins du Monde envisagent une mission conjointe pour évaluer les conditions de vie des familles Roms renvoyées en Roumanie.

Depuis septembre 2002, nous assistons à une multiplication des expulsions des Roms des terrains sur lesquels ils habitent. Celles-ci sont effectuées dans des conditions de plus en plus violentes. Elles s'accompagnent désormais d'arrestations collectives, de fouilles (y compris des enfants), d'interpellation d'un enfant à l'école, du placement en centres de rétention de familles (enfants compris). Parallèlement, dans le métro ou sur les terrains, les Roms se voient confisquer leur argent et certains biens, briser leurs instruments de musique au cours de contrôles policiers de plus en plus fréquents.

Les arrêts préfectoraux de reconduite à la frontière se multiplient, sans examen approfondi des situations individuelles, malgré des séjours anciens en France. Des personnes en situation régulière reçoivent des arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière pour insuffisance de ressources. Une fois de plus, on se bat en France contre les pauvres et non contre la pauvreté !

Les refus de demande d'asile s'accroissent au motif que la Roumanie serait un " pays sûr ".

Les tentatives de renvois groupés pour la Roumanie augmentent mais étant donné les dénis fréquents de droit, les tribunaux doivent souvent les casser.

MDM et la LDH dénoncent cette politique médiatique d'expulsion des terrains et du territoire sur des fondements juridiques très approximatifs souvent annulés par les juges. Elle aboutit à plusieurs centaines de familles sans abri, à une cinquantaine de personnes réparties en Roumanie. Elle se focalise sur 2 à 3000 personnes en Ile de France, mais elle s'effectue au prix d'impressionnants et coûteux moyens policiers.

Nous constatons chaque jour l'aggravation des conditions de vie des Roms : perte des repères à la suite de la dispersion des familles, développement de l'activité des marchands de sommeil, mais aussi dégradation de l'état de santé, traumatismes psychologiques, notamment chez les enfants, arrêts brutaux de la scolarité, des efforts d'alphabétisation, des actions sanitaires préventives.

Nous demandons aux pouvoirs publics

- en urgence, l'arrêt des expulsions des terrains sans solution d'hébergement pérenne : les hôtels ne sont pas une solution
- des mesures pour un accueil digne avec scolarisation et accès aux soins
- la mise en place des groupes de travail départementaux promis par Matignon en mars 2003 pour un examen précis des situations au regard du séjour et des conditions sanitaires et sociales des familles
- l'abandon de la référence à la notion de pays sûr pour les demandes d'asile, particulièrement pour les minorités Roms et un retour aux examens individuels des situations (conformément à l'avis de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme)
- l'engagement d'une réflexion européenne intergouvernementale sur la libre circulation et la libre installation des Roms en Europe
- l'engagement de la France d'être moteur d'une politique européenne et nationale de lutte contre les discriminations dont sont victimes les Roms

SOMMAIRE

- Note de synthèse sur la situation des Roms en Ile de France / p 5
- Déclaration pour Richard Senghor / p 14
- Rappel des expulsions depuis les accords franco-roumains / p 16
- Dernière minute : déclaration du comité de soutien de Saint Michel sur Orge / p 19

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LA SITUATION DES ROMS EN ÎLE DE FRANCE

Ce document ne traitera que des Roms migrants, car l'accueil des Gens du Voyage - citoyens français pose des questions différentes.

Nous souhaitons essentiellement présenter des éléments de réflexion pour un accueil des Roms migrants plus conforme à la dignité humaine et aux prétentions d'une France, terre d'asile.

1- Les Roms migrants en France

Les Roms migrants actuellement présents en France sont majoritairement d'origine roumaine, mais on rencontre également des Roms venant d'autres pays d'Europe centrale (Hongrie) ou des Balkans (Albanie, Bosnie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie).

Leur nombre est difficile à évaluer, mais ils sont au plus quelques milliers.

Un document séparé donne des informations détaillées sur les raisons de leur migration. De façon plus synthétique, notons que les Roms sont venus (et arrivent encore) pour des raisons directement liées aux événements politiques de la dernière décennie (chute des régimes communistes, conflits armés) et aux discriminations et humiliations, voire aux violences à caractère raciste dont ils sont victimes dans ces pays . A l'instar des noirs en Amérique du Nord, les Roms ont été esclaves dans les principautés roumaines jusqu'en 1856. Dans la plupart des pays concernés par l'immigration, il n'est pas exagéré de dire que les Roms sont victimes d'un phénomène d'apartheid:

- impossibilité d'accès à l'emploi : en Roumanie par exemple, des annonces d'emploi spécifient " Roms s'abstenir ". Sinon la discrimination est faite à l'embauche vis à vis de ceux que l'on qualifie de " brunet " en allusion à la couleur de leur peau,
- difficultés ou impossibilité d'obtenir des documents d'état civil : de nombreux Roms roumains n'ont pas de carte d'identité et ne peuvent pas en obtenir,
- absence d'aides sociales (conséquence directe des deux points précédents) d'où, pour certains groupes, une pauvreté extrême allant jusqu'à l'impossibilité de nourrir leurs enfants,
- discriminations et humiliations à l'école, telles que les parents préfèrent ne pas les y envoyer: ce n'est pas du tout un refus de principe, ces parents là ont été scolarisés sous les régimes communistes et sont très conscients de l'importance de la scolarisation pour l'avenir de leurs enfants,
- très grande difficulté d'accès aux soins, sans argent, sans aides sociales,
- relégation dans des logements insalubres dans des quartiers à l'écart sans aucun équipement sanitaire,
- interdiction d'accéder à certains lieux affichés " interdits aux Roms " ,
- harcèlements policiers, voire violences,
- injures publiques à caractère raciste de la part de la population dominante...
- pour les Roms en provenance de l'ex-Yougoslavie s'ajoutent les conséquences des déplacements de population liées aux récents conflits.

Ainsi, la majorité des Roms sont exclus des droits fondamentaux : travail, culture, santé, logement, droits sociaux. Dès lors on comprend que quelques-uns (relativement très peu nombreux) choisissent l'exil avec l'objectif principal de trouver un avenir meilleur pour leurs enfants.

Toute la famille se cotise pour trouver l'argent nécessaire pour payer le voyage qui était jusqu'ici pratiquement toujours clandestin. Depuis la suppression des visas avec la Roumanie (1er janvier 2002), l'arrivée des Roms en provenance de ce pays est plus facile, puisqu'ils arrivent avec un simple passeport, même si les mesures d'encadrement (en particulier obligation de posséder une somme d'argent importante) les oblige à être encore la proie des réseaux qui les exploitent.

2- Situation administrative et juridique

Les Roms, à leur arrivée en France présentent une demande d'asile : demande d'asile conventionnel pour les Roms en provenance des Balkans, demande d'asile territorial pour les Roms de Roumanie. Quelques uns essaient de demander un titre de séjour sans passer par la procédure de demande d'asile, soit dans une procédure de simple régularisation prévue par la loi Chevènement, soit pour des raisons de santé. La très grande majorité n'obtient aucun titre, quelle que soit la procédure utilisée. Ils reçoivent alors une notification à quitter le territoire et certains sont reconduits à la frontière.

Lorsque les Roms sont expulsés du territoire français, ils reviennent presque toujours dans des délais de trois à six mois, soit pour se réinstaller dans la même région, soit pour transiter en vue d'une installation en Espagne où ils peuvent obtenir un droit au travail, ou, surtout, en Angleterre, où le système d'accueil est - pour l'instant - beaucoup plus favorable qu'en France : attribution de logements sociaux, allocations de subsistance et droit au travail. Au cours de la dernière décennie des tentatives d'aide au retour sous l'égide de l'OMI ont échoué : les personnes concernées ont pris l'argent et sont revenues quelques temps après, les raisons qui les avaient conduites à partir étant inchangées.

Les problèmes liés à l'asile, ou plus généralement à l'obtention d'un titre de séjour sont fondamentaux, puisque, d'une part, seul un titre de séjour avec droit au travail répond réellement à la raison qui a amené les Roms en France, et que d'autre part ce titre de séjour conditionne, pour partie, l'accès aux droits fondamentaux.

Cette note n'a pas pour objectif de traiter de la question du droit d'asile qui dépasse très largement la question des Roms. Cependant il convient de souligner les problèmes spécifiques rencontrés par les familles de Roms migrants qui sollicitent l'asile en France :

- les pays de provenance sont souvent considérés par l'Union Européenne comme des pays " sûrs ". En conséquence divers obstacles sont faits aux demandes d'asile des Roms : impossibilité de déposer un dossier, examen accéléré très souvent sans instruction individuelle approfondie. Or, à l'instar de la Hongrie, les pays " sûrs " pour la majorité de leurs citoyens ne le sont pas nécessairement pour cette population fragilisée et stigmatisée.
- Le régime de la preuve de persécution en œuvre à l'OFPRA et dans les préfectures, qui repose principalement sur l'écrit, est en décalage avec les traditions des Roms basées sur l'oral. Beaucoup sont en plus illettrés. Rares sont ceux qui ont conservé des documents démontrant les persécutions subies et le parcours emprunté.
- Enfin la doctrine de l'OFPRA sur la gravité des persécutions ne permet pas de prendre en compte la spécificité des menaces rencontrées par les Roms ; Certes les Roms n'encourent aujourd'hui, à de rares exceptions près, que peu de risques vitaux dans les pays d'origine, néanmoins, des cas de violences physiques ont été recensés. Que reste-t-il de la vie à ceux qui sont victimes de discriminations et humiliations incessantes et qui sont exclus des droits fondamentaux ? (cf ci-dessus).

3- Hébergement, logement

Théoriquement, tous ceux qui sont demandeurs d'asile (la majorité) devraient trouver un hébergement dans les Centres d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA). En pratique, il n'en est rien et plusieurs raisons peuvent être évoquées : capacité d'accueil insuffisante de ces centres, discriminations envers les Roms (des bailleurs divers précisent parfois qu'ils "ne désirent pas louer à des tziganes "), organisation des filières d'entrée sur le territoire qui orientent d'emblée les Roms vers des terrains où les nouveaux arrivés rejoignent des groupes plus anciennement implantés, membres de leurs familles ou originaires des mêmes villages.

Le constat est donc que les Roms, en l'absence de possibilité pratique d'accéder à un

hébergement (et même absence de possibilité théorique pour les demandeurs d'asile territorial), s'organisent par eux-mêmes pour trouver un abri :

- vieilles caravanes délabrées qui ne sauraient rouler,

Une remarque s'impose ici: il est urgent de " casser " l'image du Rrom nomade. C'est un stéréotype ancestral qui ne correspond plus à la situation actuelle. Les Rroms d'Europe de l'est ne font pas partie de ce qu'on appelle les " Gens du voyage ", si l'on réserve cette appellation à ceux qui continuent à voyager. L'habitat en caravane est trompeur; c'est celui qui est le plus accessible pour eux. Il s'agit d'une réalité que ces personnes découvrent en France et qu'ils acceptent faute de pouvoir se loger autrement.

- habitations de fortune bricolées à l'aide de planches, de vieux sacs, de cartons, de divers matériaux de récupération souvent adossées à des caravanes, créant de véritables bidonvilles,
- squats dont la qualité dépend fortement de l'état initial du bâtiment. Dans certains cas, pour peu qu'ils arrivent à rester suffisamment longtemps, la solution peut être très satisfaisante, avec des appartements propres, correctement équipés, bien entretenus et remis en état par les Rroms et facteurs indéniables d'insertion. A l'opposé, ce peut être l'horreur dans des bâtiments dégradés sans équipement.
- hébergement chez des amis ou dans la famille, voire locations. Mais il arrive que certains profitent de la situation pour extorquer des loyers dépassant plusieurs fois ceux du marché, et même des frais exorbitants pour de simples visites d'appartements

4- Les expulsions

Les terrains sur lesquels stationnent les caravanes où sont construits les bidonvilles sont tous, nous l'avons dit, non autorisés. Par définition, il en est de même des squats. En conséquence les expulsions sont régulièrement prononcées dès qu'un groupe de Rroms occupe un terrain ou un squat. L'expulsion est ensuite exécutée dans des délais plus ou moins longs, sans qu'aucune solution ne soit proposée aux personnes invitées à quitter les lieux dans les plus brefs délais.

Les motifs invoqués pour l'expulsion sont souvent surfaits : s'il y a bien sûr quelques cas où le propriétaire d'un terrain ou la municipalité veut récupérer d'urgence ledit terrain pour y effectuer des travaux. La plupart du temps les travaux prétendus urgents ne sont toujours pas commencés un ou deux ans après et les terrains vagues, friches ou no man's land, jouxtant en général des déchetteries, des pylônes à haute tension ou des hangars en ruine sont vidés de leurs occupants rroms pour des motifs s'apparentant plus à un " nettoyage ethnique " qu'à une récupération effective en vue de bâtir ou d'améliorer le site. L'objectif est en fait que les Rroms partent ailleurs, sur une autre commune, sur un autre département.

Les requêtes d'ordonnance ne sont pas exécutées avec l'audition des personnes et la volonté de trouver une solution même transitoire.

Une expulsion est toujours une violence terrible pour celui qui la subit même si elle se déroule conformément à la réglementation en vigueur. Mais il est des cas où les extrêmes qu'on ne pensait pas possibles sont atteints, avec destruction des caravanes et d'une partie des biens et papiers personnels restés à l'intérieur, avec éventuellement des violences, au moins verbales.

Il existe une autre manière assez fréquemment employée pour faire partir les Rroms d'un terrain ou d'un squat sans avoir recours aux expulsions : les forces de l'ordre viennent tous les jours, parfois plusieurs fois, sur les terrains, leur font savoir qu'elles doivent quitter les lieux, procèdent à d'innombrables contrôles de papiers, voire à des fouilles. Les Rroms n'ont pas les moyens de distinguer ces " intimidations " des véritables expulsions et devant un ultimatum fermement exprimé, finissent par quitter les lieux.

De nombreux faits rapportés par les Rroms suggèrent que les forces de l'ordre amenées à intervenir ont une très grande méconnaissance de la situation réelle de ces personnes qui laisse la place aux stéréotypes les plus classiques.

5- Conditions sanitaires

Les conditions sanitaires sont d'une façon générale déplorables :

- eau : généralement un seul point d'eau pour un groupe de 100 à 300 personnes. Il s'agit souvent d'une bouche d'incendie qui peut être à distance, jusqu'à 1000 ou 2000 mètres.
- WC : il n'y a jamais de wc sur les terrains à l'exception d'un ou deux terrains où les Rroms ont construit des cabanes avec des trous dans le sol. Il y a aussi des squats sans wc ce qui est encore plus problématique
- Electricité : absente également sauf exception. Il y a parfois des branchements de fortune, potentiellement dangereux. L'absence d'électricité a des conséquences sur le mode de chauffage qui consiste le plus souvent à laisser allumée une plaque de cuisson à gaz butane, d'où accidents et intoxications.
- Ordures : le ramassage des ordures est une bataille permanente avec les municipalités qui semblent toujours craindre de pérenniser la présence des Rroms s'ils ramassent les ordures. Les ordures s'accumulent et attirent les rats. Ceci entretient l'image négative de personnes se plaisant dans un tel environnement. Les exceptions avec ramassage régulier des ordures en sont un démenti éclatant.
- Boue : très fréquente sur des terrains qui ne sont pas stabilisés.

6- Accès aux soins et état de santé

Un énorme progrès a été réalisé avec le droit à la CMU ou l'AME, mais les dysfonctionnements restent nombreux pour l'obtention de ce droit, dont le plus important est l'impossibilité d'obtenir une domiciliation dans certains départements.

Mais le seul droit ne permet pas l'effectivité de l'accès aux soins pour lequel les obstacles sont nombreux comme pour toute population en grande exclusion. Citons en quelques uns : la langue, d'où la peur de ne pas comprendre ni être compris, rares sont les consultations où ils peuvent bénéficier d'un interprète ; la méconnaissance du système de soins qui les conduit vers les urgences quel que soit le motif ; la crainte de manifestations de racisme de la part du personnel accueillant ou soignant, la crainte d'être dénoncés.

En ce qui concerne leur état de santé, notre avis est que les Rroms migrants bénéficient à la base d'une bonne santé pour vivre dans les conditions décrites. Cependant la situation est très alarmante.

Les conditions de vie engendrent de nombreuses pathologies infectieuses, allergiques, parasitaires : ORL, respiratoires, gastrointestinales et dermatologiques... Des études menées dans le cadre du projet de promotion de la santé ROMEUROPE ont montré que la mortalité néonatale et la mortalité infantile sont plus de cinq fois plus élevées que dans la population autochtone.

Le problème le plus important est probablement celui de la souffrance psychique : l'angoisse perpétuelle des expulsions, celle des contrôles d'identité d'autant plus fréquents qu'ils sont désignés par le faciès et l'habillement, la crainte d'être reconduits dans leur pays où des dangers encore plus importants les attendent, l'humiliation permanente, les menaces, la précarité, l'incommunicabilité... Certains somatisent et développent ulcères, hypertension, infarctus. D'autres dépriment ou deviennent agressifs.

Enfin, il convient de signaler et dénoncer les difficultés voire les refus d'interventions de services d'urgence sur les terrains où sont présents ces familles. Ces situations heureusement rares mettent néanmoins en péril grave les personnes concernées.

7- Ressources- Moyens d'existence

Les Roms migrants qui ne peuvent entrer dans la procédure de demande d'asile conventionnel et qui n'ont pas obtenu de titre de séjour n'ont le droit à aucune allocation ni au travail. C'est ce dernier droit qu'ils revendiquent le plus. Il faut noter que la plupart d'entre eux avaient une activité professionnelle sous les régimes communistes : ouvrier agricole, mécanicien, maçon, chauffeur routier...

Ils doivent donc se débrouiller pour trouver des moyens d'existence. Certains, très peu nombreux, arrivent à trouver des petits travaux au noir. D'autres vendent des fleurs, font de la musique, vendent des journaux, lavent les pare-brise. L'activité essentielle reste la mendicité qu'ils considèrent comme un véritable travail mais dégradant. Ce qu'ils gagnent ainsi devrait leur permettre d'assurer leurs besoins fondamentaux, mais ils sont souvent victimes de groupes qui les " taxent " pour des raisons diverses, acheminement depuis leur pays, indication d'un terrain, fourniture de caravane ou autre équipement.

Quelques-uns dans cette loi de la jungle se trouvent entraînés à la délinquance et à des trafics. Ils sont minoritaires et réprouvés (mais non dénoncés) par la majorité de leurs concitoyens. L'actualité récente a mis en évidence le plus odieux de ces trafics, celui des handicapés contraints à la mendicité. Ce trafic doit être dénoncé et réprimé au niveau de ceux qui l'organisent à partir de la Roumanie, qu'ils soient roms ou non roms. Il faut protéger les victimes. Il faut surtout faire très attention à ne pas considérer que tous, sinon la plupart des Roms y participent, ils sont et demeurent très marginaux. Quant au trafic des mineurs ou des femmes livrés à la prostitution, les familles présentes en France y sont complètement étrangères. Dans la culture rom, l'enfant est plutôt hyperprotégé et la prostitution est totalement bannie. Ces trafics semblent concerner plus spécifiquement les roumains non roms que la pauvreté livre également aux réseaux mafieux.

8- La scolarisation et les droits des enfants

La situation la plus générale est la non scolarisation des enfants roms, ce qui constitue une violation de la loi et des principes de la constitution. Plusieurs raisons expliquent cette situation:

- refus des maires d'inscrire les enfants et/ou des inspections académiques de donner les moyens nécessaires. Ces refus ne sont souvent pas directement exprimés, chacun renvoyant à l'autre ses responsabilités et trouvant maints prétextes pour remettre à plus tard, c'est à dire jamais, les décisions. Tous les arguments sont bons : pas de CLIN, tracasseries pour les domiciliations, propositions pour un établissement éloigné (ex : 30 km !) sans moyens de transport...
- beaucoup de familles ne savent, vu leur situation, qu'elles ont le droit (et même l'obligation) de scolariser leurs enfants. La majorité d'entre elles sont conscientes de l'importance de l'école. La plupart des parents ont suivi quelques années d'école sous les régimes communistes et, parmi les discriminations dont ils sont victimes ici, celles qui ont lieu dans le cadre de l'école sont les plus mal ressenties.

Il existe des communes où, grâce généralement à l'investissement personnel de citoyens locaux, la scolarisation des enfants roms a pu être obtenue. Les plus anciens sont scolarisés depuis plusieurs années. Un dossier séparé présente un bilan et des propositions sur ce sujet tout

à fait prioritaire. En résumé, disons que ce bilan est extrêmement positif : bonne fréquentation, progrès rapides, notamment dans l'apprentissage du français. Les enseignants concernés font savoir que ces enfants ne leur posent pas de problèmes particuliers. Les répercussions sur la famille sont évidentes. Les parents d'enfants scolarisés parlent mieux le français. Des liens se font avec les autres parents et enfants, accentués par la participation des enfants à des activités périscolaires.

Même dans ces lieux privilégiés au plan de la scolarisation, les difficultés sont plus importantes pour les adolescents en raison du manque de structures adaptées, les collèges scolarisant peu en raison des CLA ou NSA..

La Convention internationale des droits de l'enfant stipule dans son article 3 que dans toutes les décisions concernant les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. Le constat est que cette convention est en permanence violée lorsque les pouvoirs publics laissent les enfants rroms dans des conditions de vie inadmissibles sur des terrains insalubres, lorsqu'ils refusent les domiciliations nécessaires à l'accès aux soins, lorsqu'ils font entrave à l'accès à la scolarisation, lorsqu'ils ne mettent pas tout en œuvre pour éviter l'exploitation de ces enfants, lorsqu'ils ne permettent pas à leurs parents d'acquérir légalement les ressources qui leur permettraient d'assurer leur développement physique, mental, spirituel, moral et social, comme ils en ont le devoir.

9-Quelques exemples d'avancées ponctuelles

Des exemples sont décrits dans un document joint qui tente de présenter un état des lieux de vie des Rroms connus du Collectif ROMEUROPE. On constatera que ces avancées ne se produisent que parce qu'ici ou là , dans une démarche d'initiatives individuelles, des fonctionnaires de l'état ou des élus municipaux ont bien voulu accorder une attention particulière à la situation des Rroms. Elles ne correspondent jamais à l'expression d'une volonté politique spontanée. Elles sont le plus souvent obtenues de haute lutte par les associations et comités de soutien qui travaillent auprès et avec ces personnes.

Elles montrent que, justement, si cette volonté politique existait, il serait possible d'avoir des actions significatives pour sortir ces personnes de l'exclusion :

- oui, les Rroms peuvent et souhaitent vivre dans des " habitats normaux " ou au moins dans des lieux propres à l'entretien desquels ils participent (Choisy le Roi, Fontenay sous bois, Montreuil)
- oui, les enfants rroms peuvent suivre régulièrement l'école et s'y développer sans mettre en péril les écoles qui les accueillent (Choisy le Roi, Fontenay sous Bois, Lieusaint),
- oui, les parents Rroms ont des aptitudes professionnelles et une grande capacité d'insertion au travail (Achères, Fontenay sous Bois, Lieusaint),
- oui des municipalités, même de petite taille, peuvent participer à l'accueil d'un certain nombre de familles et aider à leur offrir des conditions de vie améliorées (Achères, Fontenay sous Bois, Lieusaint)

10- Notre demande

L 'article premier de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 inscrit dans le droit français l'égalité des êtres humains et fait de son respect une priorité de l'ensemble des politiques publiques. Il implique dans son deuxième alinéa que l'exclusion est une violation des droits fondamentaux qui doit être combattue comme telle.

Nous demandons que des dispositions fermes soient prises pour que les Rroms séjournant

en France, quelle que soit leur situation administrative, soient traités dans le respect de l'égalité de dignité des êtres humains et que cessent les violations incessantes des droits fondamentaux. Nous demandons également la mise en application des principes énoncés dans la convention internationale des droits de l'enfant et que l'intérêt supérieur des enfants soit pris en considération avant toute décision concernant les familles.

Hébergement logement : pour que disparaissent les installations non autorisées sur des terrains sans aucun équipement, pour que disparaissent les bidonvilles et les squats, il faut accorder à ces personnes, pendant toute la durée de leur séjour un hébergement ou un logement. Bien sûr cela implique des moyens et nous savons à quel point ceux-ci sont insuffisants pour répondre à une demande qui dépasse très largement celle des Roms. Mais tous les moyens n'ont pas été utilisés : en particulier le droit de réquisition des immeubles vides. A Lyon un terrain a été équipé en structures de type "algeco " pour accueillir un groupe de personnes antérieurement en bidonville. Sous réserve que les équipements sanitaires soient suffisants et qu'une gestion soit organisée avec la participation des Roms pour que soient assurés l'entretien et la sécurité, cette solution peut constituer un pis-aller. Encore faut-il faire attention à ne pas créer de trop grands regroupements ingérables, ne pas séparer les familles, ne pas obliger à cohabiter des personnes originaires de régions très différentes, choisir des terrains à proximité des moyens de transport... Tout cela est possible. Il est important d'en répartir la charge sur un nombre de communes suffisant. Il est non moins important de prendre des mesures respectant l'unité de vie familiale

Ces dispositions en matière d'hébergement et de logement impliquent bien entendu la disparition des expulsions sans solution qui doit être un préalable absolu. L'expérience de ces dernières années a montré à quel point on ne faisait ainsi que déplacer le problème sans jamais le traiter.

Moyens d'existence : Il n'est pas tolérable et contraire au principe de l'égalité de dignité que des êtres humains survivent sur notre territoire sans disposer d'un revenu minimal. N'est-ce pas les pousser sciemment vers la délinquance et remédier à cette situation ne serait-il pas une manière, somme toute peu coûteuse, d'améliorer la sécurité qui semble actuellement la première préoccupation des français ? Il est indispensable d'accorder une aide sociale à ces familles, car rappelons qu'il s'agit en majorité de familles, avec des femmes et des enfants. Bien entendu la mesure la plus juste serait de leur accorder le droit au travail, auquel cas une allocation à caractère social ne serait que provisoire.

Accès aux soins et protection de la santé : nous demandons que toutes les mesures soient prises pour un accès effectif à la CMU ou à l'AME, en particulier en obligeant les CCAS à appliquer la loi qui stipule qu'ils doivent délivrer les domiciliations. Nous demandons que la CMU soit accordée à tous les enfants, quelle que soit la situation administrative de leurs parents. Nous demandons que le problème de la langue soit pris en compte et que des moyens soient mis à disposition des hôpitaux et PMI pour qu'un interprétariat soit assuré toutes les fois que nécessaire. Nous demandons enfin que soient développés les moyens pour recruter et former des médiateurs socio-sanitaires, chargés de faire le lien entre ces personnes et les structures sociales et de soins de droit commun.

Scolarisation des enfants : nous demandons la scolarisation de tous les enfants, sans délai et sans clause de durée prévisible de présence. Les responsables doivent être mis devant leurs obligations et sanctionnés s'ils n'appliquent pas la loi. Cette action est tout à fait prioritaire. Seule la scolarisation garantit un accès à la culture et à un avenir professionnel. Les prolongements de la scolarité par la médecine scolaire, par les cantines et par les centres de loisirs permettront aux enfants roms d'accéder à d'autres droits : santé, alimentation, culture, jeux,... C'est aussi une garantie de protection contre les abus et utilisation d'enfants qui sont livrés à eux-mêmes.

Accompagnement social : pour être efficaces ces mesures doivent être réalisées avec un accompagnement social suffisant et formé à la problématique. Les exemples ponctuels rapportés dans la note de situation jointe montrent leur rôle essentiel.

La notion d'accompagnement social adapté à la demande et aux besoins consiste en une double fonction d'écoute et de conseil technique étroitement liée, à partir de la prise en compte de la situation initiale des personnes et du choix de l'exil pour la construction d'un présent et d'un avenir meilleur.

Les personnels en charge de l'accompagnement doivent intégrer et appréhender l'existence des groupes familiaux dont la réalité, dans de nombreux cas, englobe la famille classique au-delà des deux générations auxquelles nous sommes habitués. Ils doivent aussi être en capacité de prendre en compte les spécificités culturelles qui marquent les histoires individuelles et collectives.

L'expérience montre combien le traitement des problèmes de santé implique dans le même temps l'éducation à la santé, de même l'accès aux droits repose sur la compréhension des règles.

L'approche de la question de la mendicité, en particulier lorsqu'elle concerne les enfants, ne peut être dissociée de l'accès à la scolarisation. Ou encore, l'importance des démarches administratives concernant l'établissement de l'état-civil des enfants nés en France porte à conséquence, aussi bien dans l'hypothèse d'une insertion ici, que dans celle de la réinsertion dans les pays d'origine.

Dans le domaine du logement et de l'hébergement, les conflits sont nombreux. Ils sont la source de l'ostracisme dont les Roms sont très souvent victimes dans des lieux d'accueil traditionnels au fonctionnement trop rigide. La mise en place de rapports contractuels qui privilégient l'échange par rapport à l'injonction, relève d'une démarche volontaire dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Elle repose sur quelques règles simples.

Enfin, le conseil technique, en particulier pour l'aide aux démarches qui conditionne l'accès au droit d'asile est un facteur de sérénité et permet de combattre activement les trafics dont les requérants font l'objet lorsque la vénalité tient lieu de services de conseils et d'orientation.

Afin de rendre possible une véritable " gestion " sociale de l'accueil de ces populations, il serait utile de mettre en place à un échelon départemental une mission de travail social affectée.

Ce choix d'un accompagnement spécialisé apportera autant pour le respect de la dignité des personnes que pour la résorption de problèmes qui relèvent aujourd'hui de l'ordre public.

Quelques remarques pour conclure :

Les mesures demandées s'inscrivent dans une démarche humanitaire et dans le respect des principes édictés par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Comme nous l'avons dit en introduction, c'est volontairement que nous ne les avons pas inscrites dans le cadre des droits des demandeurs d'asile. Ces mesures doivent être accordées à toutes les personnes quel que soit leur statut.

Ces mesures risquent-elles d'augmenter le nombre de Roms migrant en France ? Nous ne le croyons pas , tant le choix de s'exiler est un choix extrême qui n'est celui que des personnes qui ne voient aucune solution pour survivre dans leur pays bien qu'elles y restent très attachées et dans lesquels elles ont une partie de leur famille, leurs parents en particulier et tous ceux qui n'ont pas pu partir.

Bien entendu, l'immigration n'est la bonne solution pour personne, au premier chef pour les Roms qui devraient trouver des conditions de vie meilleure dans leurs pays d'origine, leur permettant le choix d'y rester ou d'en partir, librement et volontairement.

Des pays comme la Roumanie, la Hongrie, candidats à l'entrée dans l'Union européenne, disent officiellement avoir pris des mesures dans cet objectif. Toutes les informations concordent pour affirmer qu'elles ne sont pas efficaces et les Roms le confirment toutes les fois que, malgré

les conditions de vie misérables que les pays d'arrivée leur réservent, ils reviennent après avoir été reconduits, et tentent de faire venir leur famille.

La France et avec elle, l'Union Européenne ont donc intérêt à accélérer le processus d'intégration de ces pays candidats. Une mobilisation rapide de fonds structurels est nécessaire pour leur développement économique et social avec une coopération renforcée en soutien des efforts engagés de ces futurs concitoyens européens. L'entrée dans l'Union doit être une réelle chance pour l'avenir de ces pays et pour toutes les composantes de leur population, particulièrement les plus défavorisées dont les Roms.

DECLARATION POUR MONSIEUR RICHARD SENGHOR

Le collectif national Romeurope droits de l'homme avait souhaité être reçu à Matignon par les services du Premier Ministre afin d'exposer la situation des Roms en France, de préciser de quelles personnes on parle et que l'on commence à construire des projets à deux niveaux:

- en urgence par l'amélioration des conditions d'accueil, l'accès aux droits en matière de santé, de nourriture, de scolarisation...
- à moyen terme par le développement de projets d'intégration sur plusieurs communes en Ile de France avec l'appui des pouvoirs publics, à partir de conventions impliquant la délivrance de titres de séjour et d'un droit au travail.

Partant du constat que ces questions devraient être traitées au Ministère de l'intérieur et au Ministère des Affaires sociales en complémentarité, deux rencontres ont été organisées sans aucun résultat

Au Ministère de l'intérieur : madame Mignon le 23 septembre 2002. Mme Mignon fait preuve d'une grande méconnaissance du dossier si ce n'est une visite éclair au bidonville de Choisy le Roi.... Un leitmotiv : les roumains en Roumanie, sans accepter de considérer la situation de la minorité rom dans ce pays. Si les Roms roumains ne sont pas tous actuellement en situation irrégulière, ils vont le devenir sous peu....

Au Ministère des Affaires Sociales : monsieur Normand le 6 novembre 2002 . Des propositions d'hébergement provisoire et précaire sont faites pour les personnes en situation régulière...en attendant qu'elles ne deviennent irrégulières. Accueil possible à l'hôtel de quelques familles en situation irrégulière en attendant qu'il soit statué sur leur sort . Monsieur Normand regrette, et le fait savoir, que les associations n'aient pas collaboré au tri des familles en fonction d'une hypothétique situation régulière alors que la volonté affichée par le Ministère de l'intérieur est de renvoyer toutes ces familles en Roumanie

Dans les départements, les contacts avec les services de l'Etat sont limités. Des contacts avec la Préfecture et le DDASS de Seine Saint Denis, le Sous Préfet et le DDASS du Val de Marne...

Les contacts et réunions de travail avec les cabinets (Matignon, Intérieur, Affaires sociales) n'ont rien apporté si ce n'est un leitmotiv régulier. Ces personnes n'ont rien à faire en France. Donc pas de titre de séjour (intérieur) et pas de plan d'intégration (affaires sociales) favorisant les conditions d'hébergement, la scolarisation, les soins, les projets de travail et les titres de séjour car de leur point de vue ces familles seront bientôt en Roumanie.

Nous tenons à dire notre déception du peu de résultats de ces réunions de travail. Les dossiers remis avant les rendez vous n'avaient pas été lus. Nos interlocuteurs ne les avaient même pas avec eux !

Des engagements avaient été pris lors du premier entretien avec Monsieur Senghor (5 septembre) pour qu'une intervention soit faite auprès du Ministère de l'éducation nationale afin qu'il donne des consignes précises aux inspections académiques pour la scolarisation de tous les enfants!

Des dossiers ont été préparés dans ce sens ; sans suites.

Des engagements avaient été annoncés par Monsieur Normand, pour que les DDASS rappellent les circulaires faisant obligation aux CCAS de faire les domiciliations pour l'aide médicale d'état. Rien n'a été fait.

La liste des événements (cf en annexe) depuis notre entretien initial est amère : expulsions répétées des lieux de vie dans des conditions totalement indignes, harcèlement policier des personnes sans cesse contrôlées et menacées, multiplication des renvois en Roumanie, sans

aucune prise en charge à leur retour, de telle sorte que les réseaux de passage clandestin refonctionnent, les personnes renvoyées n'ayant cessé de revenir. D'autant que leur situation en Roumanie s'est aggravée en raison de la médiatisation qui fait dire là-bas que les Roms compromettent l'entrée de ce pays dans l'Union Européenne.

Le Collectif Romeurope fait connaître son refus que la situation des Roms, communauté de plus en plus fragile et fragilisée, soit soumise à une analyse simpliste et à un traitement technique.

Aujourd'hui nous tenons à faire connaître notre colère et notre révolte à propos de ce que subissent les familles roms depuis plusieurs mois, comme bouc-émissaires d'une politique sécuritaire et qui s'en prend aux pauvres sans rien proposer d'autres que des expulsions. Expulsions de lieux d'habitations et expulsions du territoire français.

La situation pour les familles roms non seulement n'a pas été réglée mais elle s'est aggravée. Après des années d'attentisme, les mesures d'expulsion sont désastreuses. Les expulsions, nous l'avons plusieurs fois dénoncé, n'apportent rien! Elles sont toujours une violence et déplacent les situations de précarité ailleurs. Elles détruisent tout début de projet ! Les expulsions vers la Roumanie aggravent la situation. Il n'y a rien de prévu pour les Roms en Roumanie. Les discriminations n'ont pas cessé. Une ONG roumaine Romani Criss est venue en France sur invitation du gouvernement français. Le rapport établi met en avant les impossibilités pour ces familles d'avoir un avenir en Roumanie et dénonce les conditions faites aux roms par la France.

Nous dénonçons ce jour le manque total d'écoute de nos interlocuteurs et le manque de volonté de mieux comprendre la complexité des familles roms dans une Europe en construction. Nous dénonçons le traitement fait à ces familles par un système répressif et essentiellement policier. Il s'agit d'un véritable harcèlement quasi quotidien, violences verbales, menaces et arrestations régulières. L'arrestation d'une fillette de 10 ans à l'école d'Achères est, si l'on peut dire un point d'orgue

POUR CONCLURE: ni l'attentisme (pourrissement des situations et maintien de familles sur des bidonvilles sordides), ni la répression (expulsions visant à faire "disparaître" visuellement les problèmes) sont des solutions d'avenir pour des populations qui ont vocation à vivre en France et dans la n nouvelle Europe en construction. Il s'agit d'anticiper sur la suite !

Nos demandes :

- arrêt des harcèlements policiers et des expulsions de lieux de vie sans solution
- organisation, localement, au niveau départemental de véritables réunions de travail, avec tous les acteurs concernés, représentants de l'Etat (Préfectures et DDASS), représentants des municipalités, représentants des associations et des comités de soutien, représentants des Roms. Nous demandons que le cabinet du premier Ministre prenne les mesures nécessaires pour faire en sorte que ces réunions aient lieu dans des délais très rapides et aient comme objectif de trouver des solutions constructives réalistes et humaines
- prendre en considération les familles qui manifestent concrètement leur désir de rester en France et leur accorder le droit au séjour et le droit au travail

RAPPEL DES FAITS CONCERNANT LES EXPULSIONS DES ROMS DEPUIS LES ACCORDS FRANCO-ROUMAINS

- 30 Août 2002: accords franco-roumains prévoyant le renvoi en Roumanie de tous les citoyens en Roumanie de tous les citoyens roumains en situation irrégulière.
- 3 septembre: évacuation de deux petits terrains à Choisy le Roi et Vitry.
- 19 septembre: évacuation du terrain de la rue Guynemer à Choisy le Roi au prétexte que ce terrain doit servir à la construction de l'imprimerie nationale- six mois plus tard, rien n'est commencé et le projet pourrait ne même plus avoir lieu. Les 50 habitants étaient partis dans la nuit sauf une famille en situation régulière et hébergée à l'hôtel et depuis en foyer. Cinq enfants étaient scolarisés. Deux, partis ailleurs, n'ont pas repris l'école.
- 19 septembre : visite du Préfet du Val de Marne sur le terrain de l'avenue de Lugo
- 19-23 septembre, pressions policières énormes sur ce terrain de l'avenue de Lugo. Les 400 personnes qui y habitaient le quittent " spontanément ". Environ 200 partent vers la Suisse, via des réseaux ainsi alimentés. Elles y sont immédiatement arrêtées et renvoyées en Roumanie. Les autres se dispersent et nous les retrouverons plus tard à Saint Denis et à Créteil et même en province
- 24 septembre : arrestation symbolique - pour irrégularité du séjour- d'une mère de famille devant ses enfants voie des Roses à Choisy le Roi. Elle est renvoyée en Roumanie sans ses enfants qu'elle réclamait.
- 3 octobre : visite de Nicolas SARKOZY à Choisy le Roi ; visite le terrain vide, ne s'arrête pas voie des Roses (à 50m) où les Roms l'attendaient, espérant au moins un regard, et reçoit dans les locaux de la Mairie une association de riverains qui s'est distinguée par la distribution de tracts à caractère raciste.
- 4 novembre : visite très appréciée de l'abbé Pierre aux habitants du terrain de la voie des Roses
- 3 décembre grande expulsion à Choisy le Roi, qualifiée de rafle par la Bâtonnier du barreau des avocats du 94 elle-même. Le bidonville de la voie des Roses, le squat et le petit terrain attenant rue de Sébastopol sont évacués. L'objectif est double: cacher et expulser la pauvreté hors de la vue des habitants de Choisy le Roi et renvoyer le maximum de personnes en Roumanie. Ce dans un contexte de propagande sécuritaire. Le déploiement des forces de l'ordre est disproportionné, environ 450 policiers CRS et gendarmes. Toutes les personnes présentes sont interpellées dans des conditions indignes, les associations et la presse étant mises à l'écart. Un tri est effectué selon la situation supposée des personnes, avec des erreurs. Les unes sont envoyées dans des hôtels de Bonneuil transformés en centres de rétention, les autres prises en charge par la Croix Rouge. L'approche des personnes malades est refusée à Médecins du Monde. Des pères ou des mères sont menotés devant les enfants. Des coups de pieds sont donnés dans les portes ou des appartements. Les personnes n'ont que quelques minutes pour ramasser des affaires dans un sac. Les caravanes sont ensuite immatriculées " vides ". Quatre personnes sont renvoyées en Roumanie. Les 52 mises en rétention sont relâchées en raison d'erreurs de procédure. Des hébergements provisoires sont en place qui s'arrêteront entre avril et juin 2003
- Décembre : pressions policières répétées à l'île Saint Denis et déclarations de Sous-Préfet annonçant l'évacuation du squat.
- Janvier 2003 : pressions policières aboutissant au départ des personnes d'un terrain à Saint-Ouen l'Aumône pour aller ...à Pierrelaye.
- Janvier 2003 : visite de l'association Romani Criss, qui, mandatée par le Ministère de l'intérieur, visite les terrains et squats pour proposer aux Roms de rentrer en Roumanie moyennant une petite somme d'argent (153 euros par adulte) et la promesse d'une prise en charge en Roumanie. Le rapport de Romani Criss dénonce les discriminations en France et la méconnaissance de la situation des personnes et de leurs réelle volonté d'intégration. Très peu de familles acceptent.

- 12 février : arrestation sur le terrain de Lieusaint de Valentin S., porte-parole des Roms renvoyé en Roumanie malgré une présence de plus de dix ans en France, les preuves d'une période de travail, une promesse d'embauche, une bonne connaissance de la langue française.
- Arrestation de Radu à Montreuil, placé en centre de rétention puis relâché.
- Menaces de multiplier les arrestations.
- Pressions sur les terrains de Vitry pour faire partir les Roms
- A Lieusaint, arrestations et expulsions de personnes (nombre ? 6 ?) en situation régulière qui ne peuvent faire la preuve de ressources suffisantes...
- Le 25 février, grande opération de police à Achères pour contrôle des papiers et des ressources, sans mandat d'enquête sociale. Remise le 27 février, à des personnes possédant un passeport en règle, de 21 arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF)
- Le 6 mars expulsion du terrain d'Achères et interpellation collective dans des conditions effroyables. Nouveau déploiement démesuré des forces de l'ordre, fracture des portes de caravanes qui seront broyées devant les personnes qui ne pourront prendre qu'un petit sac d'affaires. Tri des personnes en fonction de leur situation administrative. Séparation des familles. Arrestations sur la péniche église d'un prêtre à Conflans Sainte Honorine de quatre personnes qui y avaient trouvé refuge. Une enfant de ces familles étant alors à l'école, la police est venue l'y chercher....Renvoi en Roumanie de personnes malades qui avaient fait une demande d'autorisation de séjour pour soins. Hébergement des familles demandeurs d'asile dans des centres éparpillés sur toute la France, dans une grande opacité, sans qu'il soit possible de savoir où ils sont...Cinq personnes sont renvoyées en Roumanie.
- A Lieusaint, grande opération policière pour le contrôle des papiers. Arrestations de personnes et renvois en Roumanie pour insuffisance de ressources. L'expulsion du terrain est annoncée
- 27 mars, évacuation du terrain situé fort de la Briche à Saint-Denis. Lorsque les forces de l'ordre arrivent il n'y a plus que 50 personnes sur le terrain. Le lendemain les 120 personnes qui étaient parties, après avoir erré toute la journée, se retrouvent sur le parking de la gare à Saint- Denis. Elles sont interpellées au petit matin, en garde à vue toute la journée, puis considérées en situation régulière et envoyées dans un hôtel à Roissy pour trois jours, après lesquelles elles se retrouvent sans abri.
- Fin mars, devant la menace immédiate d'expulsion, les Roms qui squattaient des bâtiments d'une ancienne ferme à St michel sur orge s'installent sur le terrain attenant et y construisent des cabanes
- 14 avril, évacuation du squat de la rue Paul Doumer à Montreuil. Une semaine avant l'appel qui devait statuer sur l'arrêté d'expulsion de ce bâtiment, au petit matin, les forces de l'ordre pénètrent dans le bâtiment, procèdent à l'interpellation des 108 personnes présentes, les font sortir du bâtiment, séparent les hommes et les femmes, les alignent contre le mur, les fouillent au corps, y compris les enfants et l'intérieur d'un landau. 62 personnes sont conduites en centre de rétention, les femmes et les enfants à Bobigny, les hommes au Mesnil-Amelot et à Vincennes. 15 seront renvoyées en Roumanie. Le TGI libère 20 des personnes arrêtées. Arrêt de la scolarisation pour 22 enfants. En fin de matinée, les pelleteuses détruisent le bâtiment.
- 16 avril arrêt des prises en charge dans les hôtels du Val de Marne sauf pour les parents d'enfants scolarisés ou de moins de trois ans. 50 personnes à la rue.
- 24 avril les familles qui stationnaient à Argenteuil quittent le terrain sous pression policière : " si vous n'êtes pas partis demain, on vient arrêter et renvoyer en Roumanie tous ceux qui sont en situation irrégulière ". Après être restées quelques heures à Gennevilliers, toujours sous menace policière, la plupart reviennent à Argenteuil, à 200 mètres de l'ancien terrain..
- fin avril : les menaces d'expulsion sont pressantes à St Michel sur Orge : une partie d'entre eux partent à Brétigny. Une vingtaine de personnes restent sur place
- 28 avril : les 250 Roms qui avaient trouvé abri rue de l'industrie ont quitté le terrain. Ils se sont répartis à Stains, à Bonneuil en France et à l'île saint Denis, à proximité du squat

évacué début Mars. Le départ s'est effectué la veille du jour annoncé par voie de presse pour l'évacuation du terrain et après des incidents avec la population de voisinage.

- 10 mai : les cabanes du terrain de St Michel sur Orge sont détruites, avec les biens des personnes, à la demande de la communauté de l'agglomération du Val d'Orge et sur ordre du préfet. Une famille avec deux enfants était présente...

Un bilan chiffré indique que depuis le 30 août 2002 :

- **près de 1500 personnes évacuées de leurs lieux de vie**
- **entre 100 et 120 placées en centre de rétention et remis en liberté depuis**
- **une trentaine renvoyées en Roumanie**

Pour ce résultat, environ 1200 policiers, gendarmes ou CRS ont été mobilisés.

Où sont maintenant les personnes évacuées ?

Elles ont cherché abri sur les terrains existants (Créteil, Vitry, Pierrelaye) ou ont ouvert de nouveaux terrains : Bonneuil, Stains, Ile saint denis...Certaines cherchent des squats ou des abris de fortune. Les marchands de sommeil peuvent travailler! A Montreuil des citoyens militants leur ont ouvert leur porte...

DERNIERE MINUTE
Communiqué du Comité de soutien de Saint Michel sur Orge

Le vendredi 9 mai, les cabanes construites par les familles Rroms sur le terrain du Techniparc de St Michel / Orge ont été détruites à la demande de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et sur ordre du Préfet, en présence du Commissaire de Police de Ste Geneviève des Bois.

Aucun mandat écrit n'a été présenté par les représentants de la force publique lors de cette démolition.

Quelques unes de ces cabanes étaient encore occupées et elles ont été détruites avec les quelques biens qu'elles contenaient.

Une famille avec 2 enfants était présente sur le terrain lors de la démolition. Bien qu'elle soit en situation régulière (demande d'asile territorial), rien n'avait été prévu pour son relogement. C'est grâce à l'intervention d'une militante associative et à l'insistance du Maire de St Michel sur Orge que les services de la DDASS ont rempli leurs obligations légales en fournissant un logement à cette famille.

Le même jour, en début d'après-midi, 14 policiers du Commissariat de Brétigny sur Orge sont intervenus sur le site de l'usine désaffectée où s'est installée la plus grande partie du groupe depuis son départ du Techniparc. Alors qu'aucune demande d'expulsion n'a été faite par le propriétaire de ce terrain privé, ces policiers ont sommés les Rroms de quitter les lieux avant dimanche 11 mai matin ... Ces pressions, destinées à créer un sentiment de stress et de peur permanente chez les Rroms, sont totalement illégales et humainement inadmissibles.

Le Comité de Soutien aux Rroms du Techniparc dénoncent ces méthodes indignes d'un Etat démocratique, qui transforme les victimes en coupables. C'est la pauvreté, la misère et les persécutions qui doivent être combattues, et pas les pauvres, les miséreux et les persécutés.

Nous appelons tous ceux que cette situation révolte à nous rejoindre. Prochaine réunion: jeudi 15 mai 2003 à 20h30 à la Maison des Associations de St Michel / Orge (62 rue de la Noue Rousseau).